

En demandant le licenciement d'Eric Zemmour, Jean-François Tealdi (SNJ-CGT) fait honte à toute la CGT !

Certains syndicalistes marcheraient-ils sur la tête ? Deux événements récents, internes à la CGT, doivent nous interroger. La section CGT des Territoriaux de Nilvange vient d'être suspendue par l'Union Départementale de la CGT 57, apparemment soutenue par la Confédération CGT. La cause: le passage de NPA au FN du secrétaire syndical, Fabien Engelmann. Pourtant, par un vote à bulletin secret, 20 syndiqués sur 23 avaient maintenu leur confiance à leur secrétaire syndical, ce qui a poussé la direction départementale à dissoudre la section syndicale dans son ensemble. Curieuse conception de la démocratie, qui rappelle les épurations contre les gauchistes des années Séguy-Krasucki !

Mais étonnamment, alors que les projecteurs sont braqués sur cette affaire (Fabien Engelmann a fait l'objet de nombreuses interviews, et a tenu une conférence de presse très suivie, ce jeudi, en compagnie de son avocat, Maître Collard), une attitude autrement scandaleuse d'un dirigeant syndical de la CGT passe sous silence. Le secrétaire de la section syndicale SNJ-CGT, Jean-François Tealdi, s'est pourtant permis, ni plus ni moins, de demander le licenciement d'Eric Zemmour de l'ensemble des chaînes du service public. Il ose en effet demander au Président de France 2 « *de tirer toutes les conclusions* » de la condamnation du journaliste pour « provocation à la haine raciale ». Selon Jean-François Tealdi, secrétaire général du syndicat SNJ-CGT de France Télévisions, « *Quelqu'un qui est condamné pour racisme n'a pas sa place sur les antennes de France Télévisions* » .

http://www.lemonde.fr/societe/article/2011/02/21/la-cgt-franc-e-televvisions-demande-le-depart-de-zemmour_1483395_3224.html

Ce personnage, qui parle au nom de son syndicat, se prétend journaliste. Il est d'autre part, un des secrétaires nationaux du SNJ-CGT, il représente donc, au-delà de sa seule section syndicale, l'ensemble des journalistes CGT. Or, il ment, soit par incompetence, soit par malhonnêteté. Eric Zemmour n'a pas été condamné pour « racisme », ni pour « appel à haine raciale », il a été simplement condamné (de manière par ailleurs scandaleuse) pour « incitation à la discrimination raciale », ce qui n'est pas tout-à-fait la même chose !



D'autre part, il n'est pas informé des intentions d'Eric Zemmour de faire appel, ce qui suspendrait la condamnation du tribunal. Syndiqué à la CGT depuis 1974, je n'ai jamais vu mon organisation syndicale exiger le licenciement d'un salarié. Je pensais plutôt que le rôle de la CGT était de défendre les intérêts moraux et matériels de TOUS les salariés, y compris

de ceux qui ne partagent pas notre philosophie. J'avoue avoir une certaine fierté, par l'action syndicale et la mobilisation de tous, d'avoir contribué, à de nombreuses reprises, à sauver l'emploi de certains salariés qui, pourtant, n'avaient pas du tout les mêmes idées politiques que moi.

J'aurais espéré que, mieux que les autres, les syndicats de journalistes seraient en première ligne pour défendre la liberté d'expression d'un des leurs, quand elle est menacée par la dictature du politiquement correct. Or, je constate que sur le dossier d'Eric Zemmour, à de très rares exceptions, les syndicats de journalistes ont été d'une rare discrétion, et, pire, un secrétaire national du SNJ-CGT ose demander le licenciement de son collègue. Ces gens-là méritent-ils encore le nom de syndicalistes ? Mais plus globalement, l'ensemble de cette profession ne donne-t-elle pas raison à Robert Ménard, quand il affirme « qu'une bonne partie des problèmes de la presse est dûe à la lâcheté des journalistes ».

<http://www.enquete-debat.fr/archives/robert-menard-une-bonne-partie-des-problemes-de-la-presse-releve-de-la-lachete-des-journalistes>

Cette attitude honteuse d'un responsable syndical CGT pose plusieurs questions. Fabien Engelmann a l'appui de l'ensemble de son organisation syndicale, il a une légitimité démocratique. Jean-François Tealdi a-t-il parlé en son seul nom (ce qui poserait le problème du fonctionnement interne de son syndicat), ou bien l'ensemble des syndiqués du SNJ-CGT de France Télévisions se retrouve-t-il dans une déclaration demandant le licenciement d'un journaliste du service public, pour délit d'opinion ? Si Tealdi a fait cette déclaration, qui éclabousse toute la CGT, sans aucun mandat, il devrait être viré immédiatement de l'ensemble de ses responsabilités syndicales. S'il est mandaté par son organisation syndicale, cela pose un sacré problème quant à la déontologie professionnelle de l'ensemble des journalistes CGT, qui, il faut le rappeler, ont longtemps eu la majorité de leurs

mandants, en presse parisienne, dans la section du journal « L'Humanité », au temps du stalinisme triomphant. Ces journalistes seraient-ils donc nostalgiques des modèles soviétiques, avec un seul parti, un seul quotidien, et un seul journal télévisé, avec des journalistes en uniforme ? Sont-ils incapables de supporter la liberté de ton d'un Eric Zemmour, eux qui passent leur temps à gémir contre la main-mise supposée de Sarkozy sur l'ensemble des médias ? Signalons que faisant fi de l'indépendance entre les syndicats et les partis politiques, Jean-François Téaldi appelait ouvertement à voter Front de gauche aux dernières élections européennes, dans un texte mettant en avant ses responsabilités syndicales.

http://www.frontdegauche.eu/index.php?option=com_content&view=article&catid=98%3Ails-soutiennent-le-front-de-gauche&id=410%3Ajean-francois-tealdi-grand-reporter-france-3-syndicaliste-audiovisuel-public&Itemid=115

Je ne voudrais pas être à la place des journalistes CGT, s'ils sont interpellés sur le cas d'Eric Zemmour, pour justifier la ligne Téaldi. Je ne voudrais pas être à la place de Bernard Thibaut, secrétaire confédéral CGT, si, interrogé sur un plateau de télévision, il lui était demandé s'il approuvait le communiqué du SNJ-CGT sur Eric Zemmour.

Au fait, quelqu'un a-t-il informé Téaldi que le Mur de Berlin était tombé ?

Pierre Cassen